

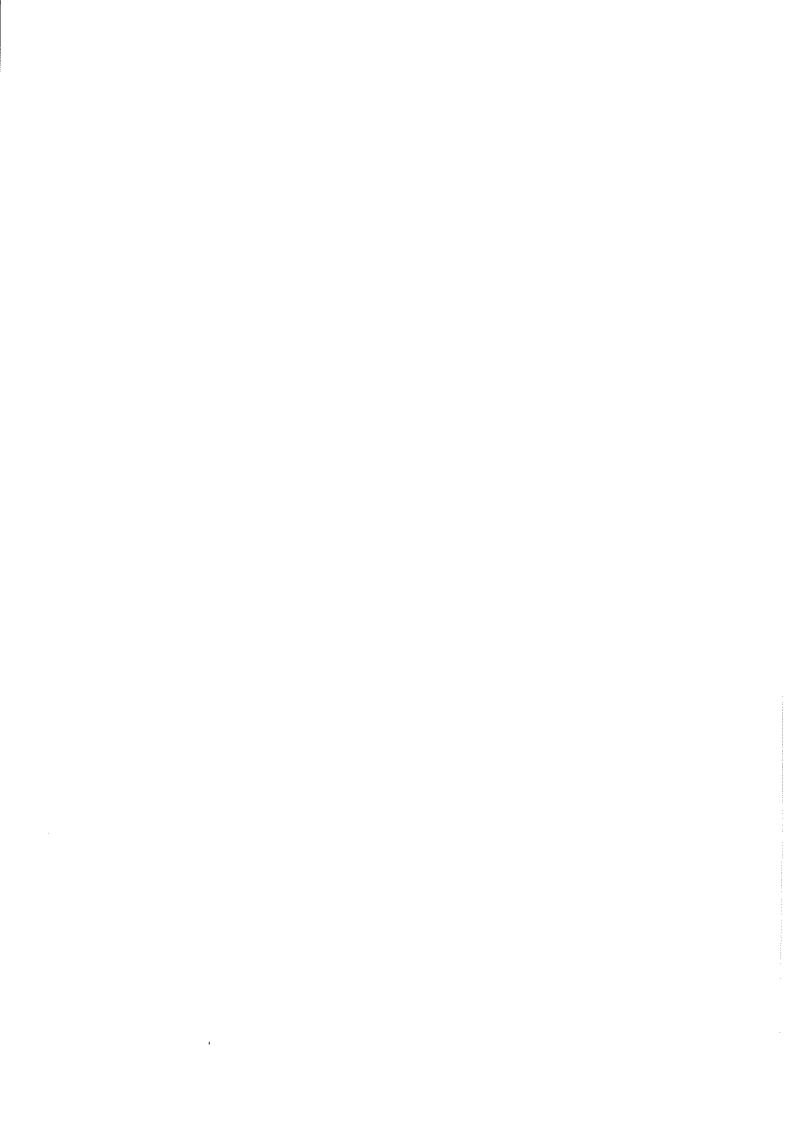
Fondé en 1834 Etablissement de crédit agréé en tant que Caisse de Crédit Municipal

Régi par les articles L514-1, L514-2, L514-3 du code monétaire et financier



## **RAPPORT D'ACTIVITE 2019**





# Sommaire

***	Présentation du Crédit Municipal de Nancy	4
***	Conseil d'Orientation et de Surveillance	6
**	Organigramme	7
**	Rapport de gestion	8
**	Chiffres clés	15
*	Comptabilité publique  Compte de résultat  Bilan	
	Comptabilité bancaire  Compte de résultat  Bilan	22
	Annexe aux états financiers	
***	Rapports des commissaires aux comptes  Rapport général Rapport spécial	28



### Présentation du CMN

#### Statut et organisation



Etablissement public communal de crédit et d'aide sociale, le Crédit Municipal est administré par un Directeur (nommé par le Maire, Président de droit), sous le contrôle du Conseil d'Orientation et de Surveillance (C.O.S).

Il existe 18 caisses de Crédit municipal en France, dont la mission sociale est lutter contre l'exclusion financière, en proposant notamment un service public de prêt sur gage, activité dont elles détiennent le monopole depuis 1804.



#### Le prêt sur gages

Aujourd'hui comme hier, toutes les classes sociales ont recours au prêt sur gage mais ce sont majoritairement des bijoux qui sont déposés. On y engage aussi de l'argenterie, des tableaux, des livres, des timbres etc.

Le prêt sur gage constitue une réponse simple, rapide et souple pour ceux qui ont à faire face à un besoin de trésorerie, un coup dur, un imprévu. Contre le dépôt d'un objet de valeur, un prêt peut être accordé immédiatement. C'est la valeur estimée de l'objet sur le marché des enchères publiques qui détermine le montant du prêt. En moyenne aujourd'hui, 9 personnes sur 10 récupèrent l'objet déposé.

### Présentation du CMN



# Historique

Implanté au cœur de la Ville Vieille, le Crédit Municipal de Nancy, établissement de crédit et d'aide sociale, est l'héritier de la longue histoire des Monts-de-Piété, créés en 1462 en Italie afin de lutter contre l'usure.

Le premier Mont-de-Piété de Nancy est créé en 1630, sur la volonté du duc de Lorraine Charles IV. Dans une époque troublée, marquée notamment par la guerre de 30 ans et l'invasion de la Lorraine par l'armée du roi de France Louis XIII, il fonctionnera jusqu'en 1664.

C'est en 1834 que le roi Louis-Philippe signe l'ordonnance de création du nouveau Mont-de-Piété de Nancy, qui ouvre ses portes au public le 13 septembre 1834.

Créé conjointement avec la Caisse d'Epargne de Nancy, le Mont-de-Piété en partage les locaux rue de l'hôpital militaire, à proximité de la place Saint-Jean (aujourd'hui place Maginot).

En 1931, le Mont-de-Piété, désormais Crédit Municipal de Nancy, déménage pour s'installer dans ses locaux actuels, 10 rue Callot.

Depuis plus de 180 ans, le Crédit Municipal - et à travers lui la Ville de Nancy - perpétue sa vocation sociale, en proposant à toute personne en difficulté financière d'accéder rapidement à un prêt, et de faire ainsi face aux situations d'urgence et aux besoins du quotidien.



# Conseil d'Orientation et de Surveillance

#### PRESIDENT DE DROIT

M. Laurent HENART

Maire de la Ville de Nancy

**VICE- PRESIDENT** 

M. Michel DUFRAISSE

Adjoint au Maire

**MEMBRES ELUS** 

M. Philippe DURST

Conseiller municipal

Mme Chaynesse KHIROUNI

Conseillère municipale

Mme Elisabeth LAITHIER

Adjointe au Maire

#### PERSONNES QUALIFIEES

Mme Lisa CHIARAVALLI

Chargée de gestion crédit-bail immobilier

M. Patrick GARDET

Ancien chef d'établissement scolaire

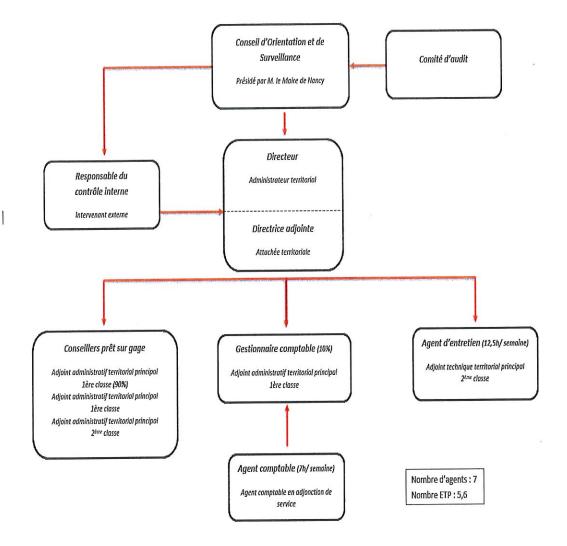
M. Jean-Marie PERETTE

Ancien responsable secteur bancaire

M. Jean-François TRITZ

Responsable communication CROUS

# Organigramme



#### RAPPORT DE GESTION DU DIRECTEUR

Art C.R.B. 91-01 du 16.01.1991 modifié

Si l'exercice 2019 s'est révélé très positif en termes d'activité, et en premier lieu pour le prêt sur gages, 2020 s'inscrit dans une perspective plus qu'incertaine dans le contexte de la crise sanitaire du Covid-19.

#### I. Situation au cours de l'exercice 2019

L'année 2019 a été marquée en particulier par la progression spectaculaire du prêt sur gages, activité majeure de l'établissement, que seuls en France les crédits municipaux sont autorisés à exercer.

L'activité de « gestion extinctive du contentieux » a logiquement poursuivi sa baisse, quoique dans une moindre mesure par rapport aux prévisions. L'activité de « gestion locative » s'est pour sa part maintenue de manière optimale, au même niveau qu'en 2018.

Il faut noter, enfin, les résultats encourageants de l'offre de « prêt personnel », dans le cadre du partenariat établi avec le Crédit Municipal d'Avignon.

Le montant total des produits de l'exercice 2019 s'est élevé à 645 855€ (contre 624 761€ en 2018), et le montant total des charges à 606 886€ (contre 596 936 € en 2018), permettant ainsi de dégager un résultat net bénéficiaire de 38 969€ (27 825€ en 2018).

#### 1. Les activités

#### a. L'activité du prêt sur gages

#### Le prêt sur gages en 2019 : événements marquants

- 6 ventes aux enchères (janvier, avril, juin, septembre, octobre et décembre)
- Augmentation du montant du prêt au gramme d'or en février
- Après-midi « portes ouvertes » en janvier dans le cadre du centenaire des crédits municipaux
- Ouverture exceptionnelle du crédit municipal dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine en septembre
- Opération « dégagements gratuits » pour les petits prêts en décembre

Le prêt sur gages auprès des particuliers constitue l'activité principale du Crédit Municipal de Nancy. Son volume d'activité (toutes opérations confondues¹) a été en 2019 en hausse de 3,0% en montant cumulé. Au total, près de 14 000 opérations ont été effectuées, pour un montant cumulé de 8,3M€.

Les produits générés par le prêt sur gages se sont élevés en 2019 à 525 407€² (493 654€ en 2018), soit 81,4% du total des produits et les charges afférentes à 503 446€ (492 395€ en 2018), soit 83,0% du total des charges. Le résultat net tiré du prêt sur gages s'établit ainsi à +21 961€ (+1 258€ en 2018).

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Engagements, dégagements, prolongations, renouvellements, ventes.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Y compris reprises de provisions et produits exceptionnels (ex : déficits de vente pris en charge par le commissaire-priseur)

#### LES PRÊTS

L'année 2019 été très active pour les opérations de prêt et en premier lieu pour les engagements (dépôts). Ces derniers ont été à la fois plus nombreux (+1,4%) et surtout beaucoup plus importants en montant (+23,6%).

Toutes les autres opérations de prêt ont également progressé en montant, à l'exception des prolongations de contrats (-1,0%).

#### Les opérations de prêt

Opérations	Nombre	Évolution 2018/2019	Montant	Évolution 2018/2019
Engagements	2 096	+ 1,4%	1 350 384€	+ 23,6%
Renouvellements	1 391	- 7,0%	897 856€	+ 3,3%
E+R	3 487	- 1,9%	2 248 240€	+ 15,5%
Dégagements	3 111	- 7,4%	1 892 823€	+ 0,9%
E+R-D	+ 376	1	+ 355 417€	
Prolongations	6 335	- 1,1%	3 937 560€	- 1,0%
Total opérations de prêt (E + R + D + P)	12 933	- 3,0%	8 078 623€	+ 3,4%

<u>A noter</u>: le montant total des nouveaux contrats (engagements + renouvellements) est supérieur de plus de 355 000€ à celui des dégagements de l'année (85 000€ en 2018).

#### RÉPARTITION DES PRÊTS SUR GAGES

Si l'on examine la répartition des prêts sur gages selon leur montant, on constate la « spécialisation » du Crédit Municipal de Nancy sur les prêts d'un petit montant. En effet, près de 90% des prêts attribués sont inférieurs à 1 000€, ce qui représente l'équivalent de près de 60% l'encours.

#### L'encours : répartition selon les montants

TRANCHES DE PRÊT	NOMBRE DE CONTRATS	EN % DU NOMBRE DE CONTRATS	TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS	EN % DE L'ENCOURS	PRET MOYEN
0 - 1 000€	4 300	87,4%	1 732 765€	55,0%	403€
1 001 - 3 000€	532	10,8%	832 812€	26,4%	1 565€
3 001 - 6 000€	62	1,3%	251 189€	8,0%	4 051€
6 001€ et plus	25	0,5%	332 148€	10,5%	13 286€
Total	4 919	100%	3 148 914€	100%	640€

On constate par ailleurs qu'un client détient en moyenne 2,3 contrats, pour un encours moyen de 1 496€. Près de 60% des déposants ont un encours inférieur à 1 000€. Ceci confirme donc également que le Crédit Municipal de Nancy assure pleinement sa mission sociale de lutte contre l'exclusion financière en direction notamment des personnes les plus en difficulté.

L'encours : répartition selon les clients

ENCOURS MOYENS	EN % DE L'ENCOURS	ENCOURS TOTAUX	EN % DES CLIENTS	NOMBRE DE CLIENTS	TRANCHES D'ENCOURS
464	17,8%	561 654€	57,4%	1 208	0 - 1 000€
1 678€	34,0%	1 071 033€	30,3%	638	1 001 - 3 000€
4 078€	25,3%	795 133€	9,3%	195	3 001 - 6 000€
11 446€	22,9%	721 094€	3,0%	63	6 001€ et plus
1 496€	100%	3 148 914€	100%	2 104	Total

#### **LES VENTES**

Le nombre de mises en vente reste marginal puisqu'il représente 10% des contrats et moins de 7% de l'encours. Sur ce total, 1/3 sont des ventes requises, c'est-à-dire effectuées à la demande expresse du client. En d'autres termes, la quasi-totalité des déposants récupère à terme ses objets, confirmant en cela le caractère non pas seulement financier mais également « affectif » du prêt sur gage.

Les ventes (1): moins de contrats mis en vente en 2019, mais pour un montant plus élevé

- 40 M				
Global	2019	2018	Évolution	
Nombre de contrats mis en vente	479	532	- 10,0%	
En % du stock de contrats au 1er janvier	9,5%	9,9%	1	
Encours mis en vente	203 256€	198 240€	+ 2,5%	
En % de l'encours total au 1er janvier	6,8%	6,4%	1	

En termes de résultats, le montant total des adjudications s'établit à 369 000€, en hausse de près de 20% par rapport à 2018.

Les ventes (2): très forte progression des résultats en 2019

Global	2019	2018	Évolution
Montant cumulé des adjudications nettes	369 068€	310 851€	+ 18,7%
Rapport adjudications / encours mis en vente	1,82	1,57	+ 15,9%
Recettes Crédit Municipal de Nancy	61 276€	52 067€	+ 17,7%

En 2019, en moyenne, un objet a été vendu 1,8 fois le montant du prêt accordé. Ce chiffre atteste de la bonne adéquation des estimations faites au moment du prêt, qui permettent à la fois de limiter les risques pour l'établissement et le commissaire-priseur, et de générer des bonis qui sont reversés au déposant.

#### L'ENCOURS

La consolidation « engagements + renouvellements - dégagements - ventes » aboutit à une hausse de l'encours de 152 000€ (soit + 5,1%) pour un total de 4 919 contrats actifs (- 103). Le prêt moyen est en hausse de plus de 7%, à 640€ (contre 597€ en 2018).

### Baisse de l'encours, augmentation du montant du prêt moyen

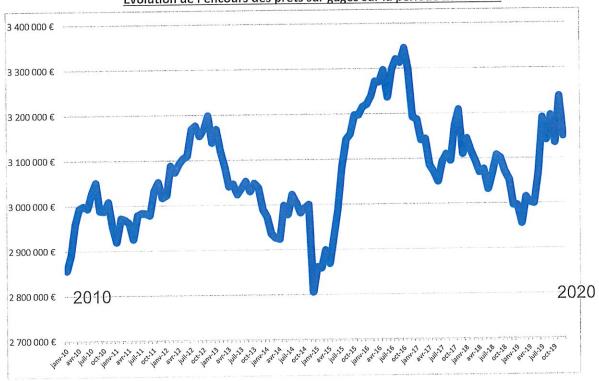
	Au 01/01/2019	Au 31/12/2019	Evolution
Nombre de contrats en stock	5 022	4 919	- 2,1%
Encours total des prêts sur gages	2 996 754€	3 148 914€	+ 5,1%
Prêt moyen	581,24€	640,15€	+7,3%

Pour information, le montant moyen des engagements en 2019 s'élève à 644€, contre 583€ en 2018. De fait, les engagements effectués en 2019 ont été à la fois plus nombreux et de valeur supérieure.

Si l'on observe l'évolution de l'encours sur une plus longue période, on constate une certaine progression, reflet à la fois :

- de la situation économique et sociale et de la difficulté accrue pour une catégorie de la population d'accéder au crédit bancaire « classique »;
- de l'augmentation du cours de l'or, valeur refuge et principal support du prêt sur gages;
- de l'attractivité permanente de cette activité, tant pour ce qui concerne les avantages intrinsèques du prêt sur gages (rapidité, souplesse, simplicité, etc.) que ceux des ventes aux enchères publiques.

#### Évolution de l'encours des prêts sur gages sur la période 2010-2019



#### b. L'activité de gestion extinctive du contentieux

Les produits issus de l'activité du contentieux³ se sont élevés en 2019 à 30 377€ (51 703€ en 2018). Ils représentent 4,7% du total des produits du Crédit Municipal de Nancy. Les charges afférentes se sont élevées à 26 228€ (contre 33 426€ en 2018), soit l'équivalent de 4,3% du total des charges. La gestion extinctive du contentieux des prêts à la consommation devrait se poursuivre jusqu'au moins 2021.

#### c. L'activité de gestion locative

Propriétaire de son bâtiment, le Crédit Municipal de Nancy en loue les étages supérieurs (les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> au Centre d'Information et d'Orientation du Rectorat de l'Académie de Nancy-Metz et l'appartement du 3<sup>ème</sup> étage à des particuliers). « En contrepartie », il est amené à consacrer des dépenses significatives pour l'entretien, la mise aux normes et l'amélioration de son patrimoine immobilier.

L'année 2019 s'est inscrite dans la continuité de 2018, avec une optimisation de l'activité de gestion locative, puisque la totalité des locaux a été louée du 1er janvier au 31 décembre. Le total des produits issus de la gestion immobilière (loyers + récupération de charges) s'est élevé en 2019 à 85 456€ (82 112€ en 2018), soit l'équivalent de 13,2% du total des produits. Les charges de gestion immobilière se sont élevées à 71 238€ (contre 68 756€ en 2018), soit l'équivalent de 11,7% du total des charges.

#### d. Le partenariat avec le Crédit Municipal d'Avignon

La convention signée fin 2018 prévoit que le Crédit Municipal de Nancy pourra présenter aux personnes qu'elle rencontre à l'occasion de l'exercice de son activité la gamme de prêt personnel proposée par le Crédit Municipal d'Avignon. La caisse de Nancy n'engage aucunement sa responsabilité, l'attribution et la gestion des prêts accordés relevant de la Caisse d'Avignon.

Cette activité, lancée de manière opérationnelle depuis mars 2018, a suscité une indéniable attractivité puisque, au total, près de 600 demandes⁴ ont été enregistrées. Sur l'exercice 2019, 32 dossiers de prêt ont été accordés, faisant ainsi l'objet d'une rémunération effective de 4 597€ de la part du Crédit Municipal d'Avignon (respectivement 14 dossiers pour une rémunération de 1 166€ en 2018).

Cette activité permet non seulement d'apporter des ressources supplémentaires au Crédit Municipal de Nancy, mais également d'être en capacité de proposer aux personnes qui s'adressent à lui une pluralité de solutions.

#### 2. Le compte de résultat

#### a. Le produit net bancaire

Le produit net bancaire se compose des intérêts et taxes des prêts sur gage, des droits d'adjudication, du recouvrement des prêts contentieux, de la récupération des charges et des frais d'affranchissement, des revenus des immeubles, des intérêts sur compte bancaire, soustraction faite de la subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Nancy, des intérêts d'emprunts, des commissions sur opérations bancaires, des charges financières et des pertes exceptionnelles.

ll a atteint 608 991€ en 2019, contre 580 553€ en 2018 (+4,9%).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Créances douteuses, correspondant aux prêts à la consommation au 31/12/1998 non repris par la SNVB (désormais CIC).

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Dossiers de prêt + demandes d'information ou de simulation

#### b. Le résultat brut d'exploitation (RBE)

Le RBE est calculé à partir du produit net bancaire duquel on soustrait les charges générales d'exploitation et les dotations aux amortissements sur les immobilisations incorporelles et corporelles ; le RBE 2019 se chiffre à 44 566€, contre 24 557€ en 2018 (+81,5%).

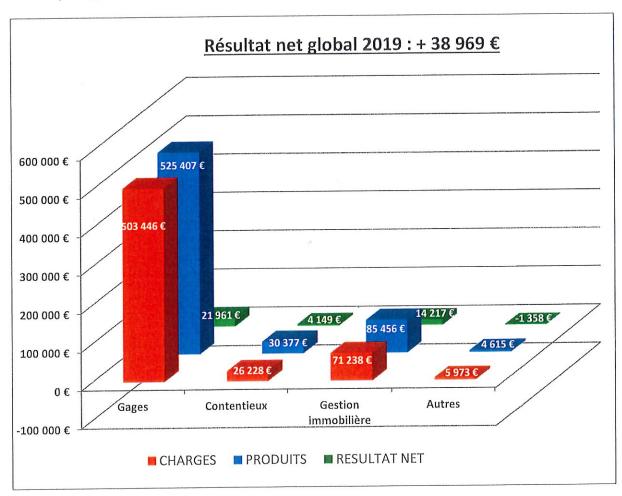
#### c. Le résultat courant avant impôt

Le résultat courant avant impôt s'élève à 44 060€ contre 29 874€ en 2018.

#### d. Le résultat net de l'exercice 2019

Après impôt sur les bénéfices, le résultat net 2019 s'établit à 38 969€, contre 27 825€ en 2018 (+40%). Le résultat 2019 est généré :

- par l'activité du prêt sur gages à hauteur de 21 961€;
- par l'activité du contentieux à hauteur de 4 149€;
- par la gestion immobilière, à hauteur de 14 217€.



#### e. Proposition d'affectation du résultat

il est proposé, conformément à la convention de partenariat liant les 2 établissements, d'affecter le résultat net 2019 au CCAS de la Ville de Nancy, afin de soutenir ses dispositifs d'action sociale auprès des personnes en situation de précarité, et tout particulièrement des foyers les plus modestes pour lesquels la crise sanitaire risque d'accroître les difficultés financières.

#### II. Perspectives 2020

#### 1. Évolution des différentes activités de la Caisse

#### L'activité du prêt sur gages :

Son évolution est toujours difficile à prévoir avec précision. Elle l'est d'autant plus dans le contexte de la crise sanitaire. S'il est possible que l'encours se maintienne au-delà de 3M€ - surtout si le cours de l'or continue à évoluer à un niveau élevé - les recettes 2020 du prêt sur gage seront néanmoins inévitablement affectées.

#### L'activité du contentieux :

Ses recettes, amenées à terme à s'éteindre, poursuivent logiquement leur baisse : elles sont estimées globalement à 16 000€ en 2020 (hors reprises de provisions).

#### L'activité de gestion locative :

Ses recettes devraient, sauf aléa, connaître en 2020 une nouvelle « année pleine », de l'ordre de 72 000€ en loyers et de 11 000€ en récupération de charges.

#### Le partenariat avec le Crédit Municipal d'Avignon

Ses recettes seront également affectées par les répercussions de la crise sanitaire.

#### 2. Le budget

Le COS a adopté en février dernier, dans le prolongement des orientations budgétaires débattues en décembre 2019, le Budget Primitif 2020. Il s'élève globalement à 692 522€ (632 952€ en fonctionnement et 59 570€).

		Budget Primitif 2020	Budget 2019	Évolution 2020 /	BP BP 2019	Réalisé 2019	Évolution BP 2020 / Réalisé 2019
Fonctionnement	Dépenses					606 886 €	+4,30%
	Recettes	632 952 €	654 830 €		-3,34%	645 855 €	-2,00%
Investissement	Dépenses					39 106 €	+52,33%
	Recettes	59 570 €	58 400 €		+2,00%	55 664 €	+7,02%
Total	Dépenses					645 992 €	+7,20%
	Recettes	692 522 €	713 230 €		-2,90%	701 519 €	-1,28%

Ce budget primitif devra vraisemblablement faire l'objet d'ajustements en 2020 au regard de l'évolution réelle de l'activité du prêt sur gages. Cela affectera en particulier le volet fonctionnement.

S'agissant du budget d'investissement, il prévoyait - dans le cadre du programme pluriannuel décliné depuis 2013 autour de 5 axes<sup>5</sup> - la poursuite des efforts d'amélioration des conditions de travail et de réduction des coûts de fonctionnement, des travaux sur le bâtiment, ainsi que la poursuite de l'adaptation de l'outil informatique. Ces investissements seront mis en œuvre en fonction des réalités temporelles et financières.

Enfin, les réflexions en matière de coopération avec les autres caisses de crédit Municipal devraient se poursuivre, dans un double objectif de partage des bonnes pratiques et d'économies d'échelle.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> La sécurité des personnes, des locaux et des biens ; le respect des normes en matière d'hygiène et de santé et l'amélioration des conditions de travail ; le respect de la réglementation, la conformité des procédures et la prévention des risques ; la modernisation de l'activité ; la bonne gestion des locaux et la recherche d'économies de fonctionnement.

## Chiffres clés

#### 1. Les ratios financiers

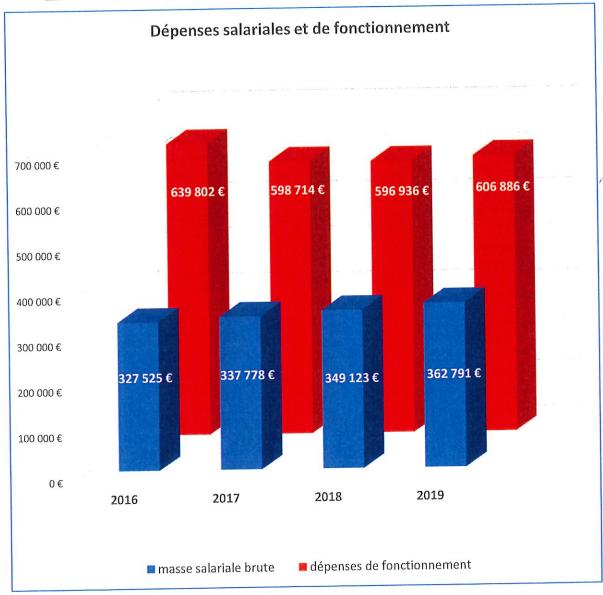
Ratio de liquidité (LCR)6 au 31/12/2019 810%

Ratio de solvabilité<sup>7</sup> au 31/12/2019 120,9%

#### Évolution du coefficient d'exploitation<sup>8</sup>

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
94,93%	92,18%	77,20%	78,69%	78,41%	90,75%	85,18%	103,47%	84,37%	97,04%	101,72%	97,14%

### 2. Le fonctionnement de l'établissement



<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Le LCR (Liquidity Coverage Ratio) est un ratio à court terme mesurant la capacité des banques à affronter une crise de refinancement à un mois, grâce à un « coussin » de liquidités. Mode de calcul : stock total d'actifs liquides de haute qualité divisé par sorties nettes de trésorerie. La norme plancher requise est de 100%.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Le ratio de solvabilité permet de mesurer la capacité des banques à faire face aux risques éventuels liés à leurs activités. Mode de calcul: fonds propres divisé par le total des actifs pondérés des risques. La norme plancher est de 10,5% (y compris coussin de 2,5%). <sup>8</sup> Coefficient d'exploitation = charges de personnel + frais généraux + amortissements / produit net bancaire

### **COMPTE DE RESULTAT - Charges**

Com	otes	CHARGES	MONTANT 2019	NACALTANIT 2010	MADIATION	Т	en euro
	60			MONTANT 2018	VARIATION	L	%
	60	ACHATS Matières et fournitures	2 803,81	3 445,21	- 641,40	-	18,6
602		consommables	2 803,81	3 445,21	- 641,40	-	18,6
	61	FRAIS DE PERSONNEL	335 647,07	323 576,39	12 070,68		3,7
612		Rémunération du personnel	247 380,36	228 389,85	18 990,51		8,3
617		Sécurité sociale et régimes prévoyance	78 407,58	78 115,71	291,87	1	0,3
618		Autres charges sociales	-	436,00	- 436,00	-	100,00
619		Autres frais de personnel	9 859,13	16 634,83	- 6 775,70	-	40,73
	62	IMPOTS ET TAXES	32 584,21	30 930,00	1 654,21		5,3
620		Taxes sur les salaires	27 144,21	25 547,00	1 597,21	T	6,25
629		Autres impôts	5 440,00	5 383,00	57,00		1,08
	63	TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS	118 962,59	125 898,41	- 6 935,82	-	5,51
630		Location de matériel	4 852,00	6 297,22	- 1 445,22	-	22,95
631		Entretien et réparations	37 488,15	31 239,68	6 248,47		20,00
633		Petit matériel et outillage	2 136,97	285,33	1 851,64		648,95
634		Fournitures extérieures	20 039,27	16 826,59	3 212,68		19,09
636		Prestations de service	19 967,33	21 402,66	- 1 435,33		6,71
637		Rémunérations d'intermédiaires	19 318,32	25 563,99	- 6 245,67	-	24,43
638		Primes d'assurances	15 160,55	24 282,94	- 9 122,39	-	37,57
	64	TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS	1 715,99	1 034,92	681,07		65,81
641		Voyages et déplacements	1 069,78	701,50	368,28		52,50
647		Frets et transports administratifs	646,21	333,42	312,79		93,81
	65	OPERATIONS SOCIALES	3 466,27	3 246,79	219,48		6,76
551		Autres opérations sociales	3 060,06	2 972,09	87,97		2,96
557		Frais de transport du personnel	406,21	274,70	131,51		47,87
	66	FRAIS DE GESTION GENERALE	25 580,60	24 849,80	730,80		2,94
560		Publicité et propagande	5 150,74	4 321,01	829,73	-	19,20
561		Missions et réceptions	2 433,46	1 521,45	912,01		59,94
662		Imprimés administratifs	- 100/10	504,00	- 504,00	_	100,00
663		Documentation générale	648,90	569,80	79,10	-	13,88
664		Frais de P.T.T	14 675,15	15 561,04	- 885,89	2	5,69
65		Frais d'actes et de contentieux	102,35	102,50	-	_	0,15
67		Cotisations organes Réseau	2 570,00	300 3000 <b>*</b> 300 000 0	0,15		
68		Autres frais divers de gestion	2 370,00	2 270,00	300,00		13,22
	67	FRAIS FINANCIERS	9 611,60	10 926,63	- 1315,03	_	12,04
75		Intérêts des emprunts pour investissement	-	-	- 1		12,04
76		Emprunts à terme Etablissements de crédit	295,32	668,52	- 373,20	2	55,82
79		Frais financiers divers	9 316,28	10 258,11	- 941,83	_	9,18
	68	DOTATIONS AMORTISSEMENTS PROVISIONS	61 159,63	63 857,45	- 2 697,82	_	4,22
81		Dotations comptes d'amortissement	49 308,14	51 831,14	- 2 523,00		4,87
85		Dotations provisions autres éléments d'actif	11 851,49	11 026,31	825,18		7,48
86		Dotations provisions exceptionnelles	-	1 000,00	- 1 000,00	_	100,00
	69	IMPOT SUR LES BENEFICES	5 090,50	2 048,79	3 041,71		148,46
90		mpôt sur les bénéfices	9 017,00	5 440,00	3 577,00		65,75
902		Bonis prescrits fiscalisés	3 926,50	3 391,21	- 535,29		15,78
	87	PERTES	10 263,58	7 121,38	3 142,20		44,12
72	(	Charges sur exercices antérieurs	4 035,26	1 181,00	2 854,26		241,68
746		Créances irrécouvrables	5 164,95	642,57	4 522,38		703,80
749		Pertes exceptionnelles	1 063,37	5 297,81	- 4 234,44	_	79,93
		TOTAL	606 885,85	596 935,77	9 950,08		
		BENEFICE DE L'EXERCICE	38 969,49	27 825,43	11 144,06		1,67
		······································	23 303,43	2, 023,43	11 144,00		40,05

### **COMPTE DE RESULTAT - Produits**

en	eu	ros

					eneuros
Comptes	PRODUITS	MONTANT 2019	MONTANT 2018	VARIATION	%
70	PRODUITS DES OPERATIONS DE PRETS	501 996,40	498 275,69	3 720,71	0,75
700	Intérêts et droits sur gages corporels	452 578,87	447 128,22	5 450,65	1,22
/00			_		-
701	Intérêts et droits sur valeurs mobilières			- 455.04	22.00
705	Pénalités sur prêts	20 590,23	27 056,27	- 6 466,04	- 23,90 19,66
707	Droits sur adjudications	28 827,30	24 091,20	4 736,10	19,00
	WENTE DE DECHETS		-	_	-
72	VENTE DE DECHETS		-	-	_
7200	Vente d'objets hors service	33 161,12	24 029,58	9 131,54	38,00
73	Récupération frais affranchissement	10 757,38	9 456,64	1 300,74	13,75
736	Autres charges récupérées	22 403,74	14 572,94	7 830,80	53,74
739	Autres charges recuperees		71 683,01	4 741,92	6,62
76	PRODUITS ACCESSOIRES	76 424,93			
763	Revenus sur Immeubles	71 827,62	70 517,01	1 310,61	1,86
769	Autres produits	4 597,31	1 166,00	3 431,31	
		430,50	430,50	-	-
77	PRODUITS FINANCIERS				
770	Revenus des titres et valeurs	-	-	-	
771	Revenus placements court terme	420.50	430,50	-	_
7770	Quote-part subvention d'investissement virée au résultat	430,50	450,50		_
779	Autres produits financiers	-		- 4 006,70	- 17,85
70	REPRISES SUR PROVISIONS	18 438,00	22 444,70		
78 785	Reprises provisions d'exploitation	10 793,71	12 628,50	- 1834,79	- 14,53
786	Reprises autres provisions	7 644,29	9 816,20	- 2 171,91	- 22,13
760	Reprises duties provisions	15 404,39	7 897,72	7 506,67	95,05
87				250.72	13,40
873	Produits divers exercices antérieurs	2 968,85	2 618,13	350,72	13,40
8750	Plus-values sur cession d'immobilisations		100.10	- 100,00	
8754	Dettes atteintes par la déchéance	9,19	109,19 4 357,09	- 640,84	- 14,71
8755	Recouvrements après non-valeur	3 716,25 8 710,10		7 896,79	970,94
8759	Produits exceptionnels	8 /10,10	813,31	7 030,73	0,0,0
		CAT DET 3	624 761,20	21 094,14	3,3
	TOTA		+ 624 /61,20	21 034,14	3,3
	PERTE DE L'EXERCIC		52476420	21 094,14	3,3
	TOTAL DES PRODUIT	645 855,34	624 761,20	21 094,14	1 3,3

### BILAN - Actif

ART.	LIBELLES	21 12 2010	24.45.7515	1	7	en euros
ANTI	LIDELLES	31.12.2019	31.12.2018	Variation		%
139	Subvention d'investissement inscrite au compte de résultat	2 341,97	1 911,47	430,50		22,52
	TOTAL DE LA CLASSE 1	2 341,97	1 911,47	430,50		22,52
201	Frais établissements et études	5 392,57	7 995,02	- 2 602,45	-	32,55
	Actif brut +	13 012,27	13 012,27	II .		-
203	Logiciels	7 619,70 12 027,35	5 017,25	0	11	51,87
	Actif brut +	69 688,23	15 237,92 68 843,43		- H	21,07
	Amortissement -	57 660,88	53 605,51		11	1,23 7,57
208	Certificats d'Association	-	-	- 4 055,57	1	7,57
210	Terrains	1 524,49	1 524,49	-		
212	Constructions	143 392,87	156 048,45	- 12 655,58	-	8,11
	Actif brut +	1 045 351,01	1 038 381,94	6 969,07	1	0,67
24.40	Amortissement -	901 958,14	882 333,49	19 624,65		2,22
2140	Matériel et outillage	1 625,81	3 258,07	- 1 632,26	-	50,10
	Actif brut +	76 167,12	75 686,52	480,60		0,63
24.44	Amortissement -	74 541,31	72 428,45	2 112,86		2,92
2141	Matériel informatique	33 584,87	20 624,35	12 960,52		62,84
	Actif brut +	94 654,49	76 161,04	18 493,45		24,28
2450	Amortissement -	61 069,62	55 536,69	5 532,93		9,96
2150	Matériel de transport	5 948,27	8 693,62	- 2 745,35		
	Actif brut +	13 726,76	13 726,76	-		_
2460	Amortissement -	7 778,49	5 033,14	2 745,35		-
2160	Mobilier et matériel de bureau	5 271,63	5 517,19	- 245,56	-	4,45
	Actif brut +	199 573,29	198 884,60	688,69		0,35
	Amortissement -	194 301,66	193 367,41	934,25		0,48
2162	Agencements, aménagements, installations	113 560,94	117 101,64	- 3 540,70	_	3,02
	Actif brut +	416 164,90	408 005,32	8 159,58		2,00
2000	Amortissement -	302 603,96	290 903,68	11 700,28		4,02
2600 275	Valeurs françaises	300,00	300,00	-		-
2/5	Cautionnements versés	290,08	290,08	-		-
	TOTAL DE LA CLASSE 2	322 918,88	336 590,83	- 11 069,50	_	4,06
411	Créances clients					
419	Créances douteuses ou litigieuses	47 819,77		4400700		-
437	Impôt sur les bénéfices	47 619,77	62 056,99	- 14 237,22	-	22,94
463	Sécurité sociale et organismes sociaux divers	232,00	9 767,00	- 9 767,00	S.70	100,00
467	Créanciers exercice courant	232,00	-	-		-
4680	Autres produits	115 854,40	121 279,37	F 424.07		4.47
4681	Débiteurs exercices antérieurs	113 034,40	121 2/3,3/	- 5 424,97	-	4,47
492	Paiements à imputer ou à régulariser	3 137,45	7 509,31	- 4371,86		58,22
-	TOTAL DE LA CLASSE A					30,22
-	TOTAL DE LA CLASSE 4	167 043,62	200 612,67	- 33 801,05	-	185,63
510	Prêts consentis sur gages corporels	3 121 839,54	2 959 284,55	462 554 00		
560	Banque de France	3 121 639,34	2 959 284,55	162 554,99		5,49
565	Chèques postaux	3 787,18	2 544 54	242.67		
569	Comptes auprès d'autres organismes financiers	19 645,17	3 544,51	242,67		6,85
570	Caisse	17 380,26	47 822,39	- 28 177,22	-	58,92
580	Avances aux régisseurs	17 380,20	11 694,20	5 686,06		48,62
-	TOTAL DE LA CLASSE 5	2 162 652 15	2 022 245 05	440 700 70		
		3 162 652,15	3 022 345,65	140 306,50		4,64
1	PERTE DE L'EXERCICE	0,00	0,00	-		
-						
1	TOTAL DE L'ACTIF	3 654 956,62	3 561 460,62	95 435,95		2,62

#### **BILAN - Passif**

en	PH	ros

ART. 1050	LIBELLES	31.12.2019	31.12.2018	Variation	%
			DETELLORO	variation	70
	Dotation initiale	1 632 723,21	1 632 723,21	-	-
1051	Excédents capitalisés	1 307 064,45	1 307 064,45	-	-
1052	Bonis prescrits	376 696,31	370 340,82	6 355,49	1,72
1055	Subvention d'investissement	3 444,00	3 444,00	-	-
1110	Réserve libre	59 489,20	59 489,20	-	-
1200	Résultat de l'exercice		-	-	-
1565	Provisions pour litige	1 500,00	4 539,29	- 3 039,29	- 66,96
	TOTAL DE LA CLASSE 1	3 380 917,17	3 377 600,97	3 316,20	0,10
				7 70 6 70	22.54
400	Fournisseurs et entrepreneurs	26 596,90	34 323,20	- 7 726,30	- 22,51
419	Provisions créances douteuses ou litigieuses	39 144,77	40 086,99	- 942,22	- 2,35
436	Prélèvement forfaitaire libératoire	-	-	-	-
425	Rémunérations dues au personnel	1 968,00	-	1 968,00	-
437	Impôt sur les bénéfices	3 577,00	-	3 577,00	-
438	Autres impôts et taxes	-		-	-
447	Excédents affectés aux organismes sociaux	3 060,06	2 972,09	87,97	-
455	Bonis à régler	38 414,18	26 770,63	11 643,55	43,49
460	Bons de caisse	-	-	-	-
462	Dépôts et cautionnements	11 000,00	11 000,00	-	-
463	Organismes sociaux	6 183,16	2 715,00	3 236,16	119,20
465	Règlements divers	249,13	216,91	32,22	14,85
4670	Créanciers - exercice courant	1 513,17	1 859,00	- 345,83	- 18,60
4671	Créanciers - exercices antérieurs	2 971,32	2 218,06	753,26	-
476	Autres charges et intérêts à payer	20 386,00	22 991,00	- 2 605,00	- 11,33
478	Produits perçus d'avance	-	-	-	-
491	Encaissements à imputer ou à régulariser	20 006,27	10 881,34	9 124,93	83,86
	TOTAL DE LA CLASSE 4	175 069,96	156 034,22	18 803,74	12,05
				50 000 00	
500	Emprunts auprès d'organismes financiers	60 000,00	-	60 000,00	-
	TOTAL DE LA CLASSE 5	60 000,00	-	60 000,00	-
		£	<u> </u>		
	BENEFICE DE L'EXERCICE	38 969,49	27 825,43	11 144,06	40,05
	TOTAL DU PASSIF	3 654 956,62	3 561 460,62	93 264,00	2,62

En application des règles de la comptabilité publique, le délai de paiement est de 30 jours à réception de la facture et après vérification du « service fait ». Au 31.12.2019, les dettes fournisseurs se décomposent ainsi :

> Dettes à échoir : 26 596.90€ Dettes échues : néant.

## Comptabilité bancaire

### **COMPTE DE RESULTAT PUBLIABLE**

		·	en euros
	31.12.2019	31.12.2018	Variation
INTERÊTS ET PRODUITS ASSIMILES	473 169	474 184	0%
INTERÊTS ET CHARGES ASSIMILES	295	669	-56%
COMMISSIONS (PRODUITS)	28 827	24 091	20%
COMMISSIONS (CHARGES)	0	0	0%
GAINS, PERTES SUR OPERATIONS PORTEFEUILLES NEGOCIATION (+/-)	0	0	0%
GAINS ET PERTES - PLACEMENTS ET ASSIMILES (+/-)	0	0	0%
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	121 705	99 684	22%
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	14 415	16 737	-14%
PRODUIT NET BANCAIRE	608 991	580 553	5%
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	515 116	504 165	2%
DOTATION AUX AMORT. AUX PROV. SUR IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES	49 308	51 831	-5%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	44 566	24 557	81%
COUT DU RISQUE (+/-)	-506	5 317	-110%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	44 060	29 874	47%
RESULTAT EXCEPTIONNEL AVANT IMPÔT (+/-)	o	0	0%
IMPÔT SUR LES BENEFICES (+/-)	5 091	2 049	148%
DOTATIONS, REPRISES DE FRBG ET PROVISIONS REGLEMENTEES (+/-)	0	0	0%
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+/-)	38 969	27 825	40%



# Comptabilité bancaire

### **BILAN PUBLIABLE**

en	euros	

ACTIF	31.12.2019	31.12.2018	Variation
CAISSE, BANQUES CENTRALES	21 167	15 239	39%
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	19 645	47 822	-59%
CREANCES SUR LA CLIENTELE	3 246 179	3 097 839	5%
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	o	0	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	17 420	23 233	-25%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	304 909	312 768	-3%
AUTRES ACTIFS	822	590	39%
COMPTES DE REGULARISATION	5 669	23 883	-76%
TOTAL DE L'ACTIF	3 615 812	3 521 374	3%



## Comptabilité bancaire

### **BILAN PUBLIABLE**

			en euros
PASSIF	31.12.2019	31.12.2018	Variation
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT			
EMPRUNTS ET COMPTES A TERME	60 00.0	0	0%
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	38 663	26 988	43%
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	3 060	2 972	3%
AUTRES PASSIFS	68 178	64 674	5%
COMPTES DE REGULARISATION	22 770	17 118	33%
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	4 754	8 735	-46%
CAPITAUX PROPRES hors FRBG	3 418 387	3 400 887	1%
CAPITAL	3 319 928	3 313 573	0%
RESERVES	59 489	59 489	0%
RESULTAT DE L'EXERCICE	38 969	27 825	40%
TOTAL DU PASSIF	3 615 812	3 521 374	3%

HORS-BILAN	31.12,2019	31.12.2018	Variation
ENGAGEMENTS DONNES	Néant	Néant	
ENGAGEMENTS RECUS	3 603 743	3 615 749	0%
ETABLISSEMENT DE CREDIT	340 000	400 000	-15%
CLIENTELE DES PRETS SUR GAGE	3 263 743	3 215 749	1%



### **PROVISIONS SUR ENCOURS DOUTEUX**

#### **Prêts Personnels**

en milliers d'euros

Eli Ilinicis d'Caros	RATIO PROVI	SIONS /ENC	OURS DOUTE	ux		
	2015	2016	2017	2018	2019	Var. 19/18
Provisions	25	16	12	10	4	-57,17%
Encours douteux	25	16	12	10	4	-57,17%
Encours douteux non provisionné	0	0	0	0	0	
Ratio	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	

#### Prêts sur gages

en milliers d'euros

RATIO PROVISIONS /ENCOURS DOUTEUX							
	2017	2018	2019	Var. 19/18			
Encours douteux en capital	87	37	27	-26,82%			
Encours douteux en intérêts	14	14	16	17,59%			
Total	101	51	44	-14,63%			
Provisions	29	30	35	16,21%			
Ratio	28,71%	58,82%	80,07%				



### 1ère partie PRINCIPES COMPTABLES ET METHODE D'EVALUATION

#### NOTE 1

#### **ACTIVITE ET CONTEXTE REGLEMENTAIRE**

La Caisse de Crédit municipal de Nancy (dite la Caisse) est un établissement de crédit dont l'activité principale est le prêt sur gages corporels, monopole des caisses de crédit municipal. Depuis la cession de ses activités bancaires au 1er janvier 1999, elle conserve uniquement l'agrément pour le recouvrement de l'encours de créances douteuses existant à cette date. En tant qu'établissement de crédit, elle présente ses comptes annuels conformément à la réglementation bancaire. Ces comptes sont soumis à la certification d'un commissaire aux comptes. Par ailleurs, en tant qu'établissement public, elle présente et tient ses comptes conformément aux règles de la comptabilité publique. Ceuxci font l'objet d'une certification par l'agent comptable avant leur dépôt pour examen auprès de la Chambre régionale des comptes Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine.

#### Contrôle interne

Sous la surveillance du Comité d'Audit, le contrôle interne permanent et le contrôle périodique sont externalisés et exercés par le CCAS de la Ville de Nancy, avec lequel une convention a été passée. Le Comité d'Audit est informé des mesures prises en matière de contrôle interne et des résultats des contrôles. Il est notamment chargé d'apprécier la qualité du contrôle interne (cohérence des systèmes de mesures, de surveillance et de maîtrise des risques). Il propose, si nécessaire, des actions complémentaires à celles déjà menées. Le Conseil d'Orientation et de Surveillance est, en matière de contrôle interne, informé des mesures prises, de leur suivi et de l'éventuelle survenue d'un incident lors de ses réunions trimestrielles.

#### NOTE 2

### PRINCIPES COMPTABLES ET METHODE D'EVALUATION

Les comptes du Crédit Municipal de Nancy ont été établis conformément aux principes de la profession bancaire et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014 applicable aux établissements de crédit. Depuis l'exercice 2013, la Caisse applique les modalités suivantes :

#### Déclassement en créances douteuses :

- le déclassement en créances douteuses intervient automatiquement à partir du 3ème mois de constatation de la situation irrégulière. Il peut intervenir plus tôt en cas de risque spécifique identifié ;
- la contagion des contrats douteux de prêts sur gages aux contrats sains de prêts sur gages pour un même client.

#### Provisions sur créances douteuses :

- provisions des Intérêts à 100% à compter du 3ème mois audelà du premier impayé, déduction faite de la garantie du commissaire-priseur;
- l'analyse spécifique du capital, contrat par contrat, permettant d'Identifier et de chiffrer précisément le risque pour la Caisse, entraînant la constitution d'une provision correspondante;
- le montant des provisions fait l'objet, de manière régulière, d'un suivi et d'une actualisation, au minimum trimestriels.

Pour les exercices antérieurs à 2016, les Intérêts courus ou échus à recevoir de la clientèle étaient inscrits en comptes de régularisation. Dorénavant, ils sont comptabilisés en créances sur la clientèle.

#### NOTE 3

#### CREDITS A LA CLIENTELE ET PROVISIONS

#### Prêts sur gages

Les crédits accordés à la clientèle figurent au bilan à la valeur nominale. Ils sont accordés aux particuliers, selon l'estimation du bien qu'ils déposent en nantissement. Ces contrats constituent des prêts in fine d'une durée de 6 mois qui peuvent être prolongés et/ou renouvelés. Le commissairepriseur nommé par la Caisse est responsable de ses appréciations et assume, personnellement pécuniairement, les pertes éventuelles du capital, intérêts limités à sept mois et droits accessoires dus pour la durée du prêt. Est considérée comme douteuse, et donc déclassée comme telle, l'intégralité des contrats dont l'enregistrement est strictement supérieur à neuf mois. Toutefois, du fait de la contagion, l'intégralité des contrats sains d'un client est déclassée en douteux si un contrat dudit client est douteux. De même, en cas de risque spécifié, le contrat est déclassé en douteux. Le capital d'un risque spécifié peut être provisionné. Les Intérêts afférents au capital douteux tels que décrits cidessus sont provisionnés en totalité déduction faite de la garantie du commissaire-priseur. Cela a pour conséquence une modification du capital douteux de 37 470,00€ au 31 décembre 2018 à 27 075,00€ au 31 décembre 2019, un provisionnement du capital s'élevant à 18 400,00€ et un ajustement des provisions des Intérêts de 14 249,95€ au 31 décembre 2018 à 16 462,11€ au 31 décembre 2019.

<u>Créances douteuses de l'activité bancaire antérieure au 1er janvier 1999</u>: toutes les créances de l'activité bancaire antérieure au 1er janvier 1999 sont classées en créances douteuses compromises et sont provisionnées à 100 % en capital et intérêts.



#### NOTE 4

#### **IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS**

Les immobilisations sont initialement inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties selon des modes et durées indiquées ci-après :

NATURE	MODE	DUREE
Construction	Linéaire	5 à 50 ans
Aménagements et agencements	Linéaire	5 à 20 ans
Mobilier	Linéaire	2 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	2 à 7 ans
Matériel Informatique	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	2 à 5 ans
Logiciels informatique	Linéaire	1 à 5 ans
Frais d'étude et d'insertion	Linéaire	1 à 5 ans

#### **NOTE 5**

#### **CAPITAUX PROPRES**

Les capitaux propres de la Caisse comprennent :

Le capital : compte tenu du statut d'établissement public, le capital n'est pas divisé en actions, mais se compose de la dotation initiale (fonds publics), des excédents capitalisés (capitalisation des résultats en l'absence de distribution), des bonis prescrits nets d'impôt sur les sociétés (réalisation des gages), des subventions d'équipement.

Les réserves : affectation des résultats.

#### NOTE 6

#### **PRODUITS ET CHARGES**

L'ensemble des produits et charges est comptabilisé conformément au principe de spécialisation des exercices comptables. En conséquence, les intérêts (produits et charges) sont inscrits au compte de résultat prorata temporis. Les charges d'exploitation (frais de personnel, frais généraux,...) font l'objet le cas échéant, de régularisation en fin d'exercice (charges à payer, charges payées ou comptabilisées d'avance,...).

#### NOTE 7

#### **ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL**

Les agents de la Caisse sont des fonctionnaires relevant de la fonction publique territoriale et des personnels engagés sous contrat. Les congés dus au titre d'une année sont pris entre le 1er Janvier et le 31 décembre de cette année. Les congés dus pour une année de service accompli peuvent être reportés jusqu'au 31 mars de l'année suivante. Une provision de 18 795€ pour congés payés est comptabilisée. Une provision de 4 196€ est par ailleurs comptabilisée pour couvrir les Indemnités de départ en retraite.

#### NOTE 8

#### REGIME FISCAL

Conformément à l'article 29 de la loi de finances pour 1988, les caisses de Crédit municipal sont soumises à l'impôt sur les sociétés depuis le 1er janvier 1988. La charge d'impôts pour l'exercice 2019 s'élève à 5 091€.



### 2ème partie <u>COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN, LE HORS-BILAN ET</u> LE COMPTE DE RESULTAT

#### NOTE 9

#### **IMMOBILISATIONS**

Variations ayant affecté les postes d'immobilisations

En milliers d'euros	31/1	2/18	31/1	2/19
	Incorporell es	Corporell es	Incorporell es	Corporell es
Investisseme nts (valeur brute)	11	28	1	34
Cession et mise au rebut (valeur nette)	0	0	0	0
Dotations aux amortisseme nts	6	46	7	43

#### NOTE 10

#### CAPITAUX PROPRES hors F.R.B.G.

En milliers d'euros	31/12/19	
CAPITAL dont	3 320	
Dotation initiale	1 633	
Excédents capitalisés au 31/12/17	1 307	
Imputation résultat bénéficiaire 2018	0	
Subvention d'équipement	3	
Bonis prescrits nets d'impôt sur les sociétés	377	
RESERVE LIBRE	59	
RESULTAT	39	
TOTAL	3 418	

#### NOTE 11

#### **PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

En milliers d'euros	31/12/19
PROVISION POUR LITIGE	
Provision au 31/12/2018	5
Dotation 2019	0
Reprise provision au 31/12/2019	-3
TOTAL	2

#### NOTE 12

### VENTILATION DES CREANCES SELON LEUR VALEUR RESIDUELLE

<u>Créances sur les établissements de crédit</u> : au 31 décembre 2019, le solde des comptes ordinaires est de 19 645,17€.

<u>Autres passifs</u>: toutes les dettes inscrites au passif en compte de régularisation et autres passifs sont inférieurs à un an. Au 31 décembre 2019, ils s'élèvent à 68 177,87€. Créances sur la clientèle

	En	milliers d'euros	31/12/19
Prêts sur gages	Encours sains	- de 3 mols	1 610
7 (2)		3 mois à 1 an	1 511
	Encours douteux		44
	(dont intérêts)		(16)
Prêts personnels	Encours douteux compromis		4
_		Total brut	3 169
Prêts sur gages	Provisions	En capital	-18
		En Intérêts	-17
Prêts personnels	Provisions		-4
		Total provisions	-39
TOTAL NET			3 130

#### **NOTE 13**

#### **DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE**

Les dettes représentées par un titre correspondent à la subvention de l'année 2019 à payer au Centre communal d'action sociale au vu des titres émis par cet organisme.

#### **NOTE 14**

### VENTILATION DES COMPTES DE REGULARISATION

Toutes les créances inscrites à l'actif en compte de régularisation et autres actifs sont inférieures à un an. Actif

En milliers d'euros	31/12/19	
Intérêts courus ou échus à recevoir de la clientèle	116	
Divers	0	
TOTAL	116	

**Passif** 

	En milliers d'euros	31/12/19
Cautionnements		11
Divers		6/
TOTAL		17



#### NOTE 15

#### **EFFECTIFS ET FRAIS DE PERSONNEL**

En équivalent temps plein, l'effectif permanent de la Caisse au 31/12/2019 s'établit à 5,6 employés, tous fonctionnaires. Les rémunérations versées au personnel appliquent et respectent le barème de la fonction publique territoriale. Le montant global des rémunérations allouées aux membres des organes de direction ne peut être précisé car cela reviendrait à donner des éléments de rémunération individuelle. Les membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance ne sont pas rémunérés.

En milliers d'euros	31/12/19
Salaires et traitements	257
Charges sociales	78
TOTAL	336

#### **NOTE 16**

### HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires pour 2019 s'élève à 8 790,00€ H.T. au titre du contrôle légal des comptes. Aucun honoraire au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées n'a été facturé.

#### **NOTE 17**

#### **COUT DU RISQUE**

En milliers d'euros	31/12/19	
Reprises provisions utilisées	5	
Reprises provisions non utilisées	0 -10 4 -5	
Dotations provisions		
Recouvrement après non-valeur		
Irrécouvrables		
TOTAL	-6	

#### **NOTE 18**

#### RESULTAT EXCEPTIONNEL

Néant

#### NOTE 19

### OPERATIONS DE HORS-BILAN

Engagements reçus d'établissement de crédit Le montant restant disponible de la ligne de crédit dont dispose la Caisse auprès de la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne est de 340 000€ au 31.12.2019.

<u>Engagements de la clientèle des prêts sur gages</u> La garantie apportée par le commissaire-priseur s'élève à 3 263 743€.

#### NOTE 20

#### **AFFECTATION DU RESULTAT**

ANNEE	RESULTAT	DISTRIBUTION 9	REPORT A NOUVEAU
2014	123 644,80	83 644,80	40 000,00
2015	50 152,71	50 152,71	-
2016	105 582,07	50 000,00	55 582,07
2017	43 687,63	43 687,63	-
2018	27825,43	27 825,43	-

#### NOTE 21

#### PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé au Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit municipal de Nancy de verser le résultat de l'exercice 2019 de 38 969,49€ au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nancy.



<sup>9</sup> Distribution au CCAS de la Ville de Nancy



## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

#### CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE NANCY

Etablissement Public Communal de Crédit et d'Aide Sociale

10 rue Callot 54000 NANCY

#### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

#### CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE NANCY

10 rue Callot 54000 NANCY

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'orientation et de surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse de Crédit Municipal de Nancy relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Directeur, sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'Orientation et de Surveillance.

#### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

#### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Directeur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à l'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, une communication sera faite au Conseil d'Orientation et de Surveillance.

#### Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

#### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Caisse de Crédit Municipal de Nancy par Conseil d'Orientation et de Surveillance du 21 septembre 2018.

Au 31 décembre 2019, le cabinet BATT AUDIT était dans la première année de sa mission.

### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'Orientation et de Surveillance de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur.

### Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

#### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude

significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

 il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

#### Rapport au Comité d'Audit

Nous remettons au Comité d'Audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Nancy, le 08 juin 2020

Olivier LEFEBVRE

**BATT AUDIT** 

Commissaire aux Comptes



## Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

### CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE NANCY

Etablissement Public Communal de Crédit et d'Aide Sociale

10 rue Callot 54000 NANCY

#### RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

#### CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE NANCY

10 rue Callot 54000 NANCY

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre établissement, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application de l'article L.225-58 du Code de commerce, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par le Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

#### CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice à soumettre à l'approbation du Conseil d'Orientation et de Surveillance en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

### CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par le Conseil d'Orientation et de Surveillance dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Nancy, le 08 juin 2020

BATT AUDIT

Olivier LEFEBVRE

Commissaire aux Comptes

